

crises du clergé : hier et aujourd'hui

essai de lecture ecclésiologique

La question posée en 1950 dans le titre de l'ouvrage pionnier du chanoine Boulard *Essor ou déclin du clergé français ?* a reçu une réponse nette dans les faits : c'est le déclin¹. En 1947, le nombre des ordinations de prêtres séculiers s'élevait à 1647. Il a depuis lors inexorablement baissé. En 1983, il n'est plus que de 95, chiffre le plus bas jamais enregistré depuis la Révolution française². Si l'on égalise le pic des ordinations de 1947, retardées du fait de la guerre et de la captivité, avec le creux des années 1941-1944, on s'aperçoit que le processus de cette récession sans précédent a commencé dès 1935, bien avant les années conciliaires par conséquent³.

une situation très grave

On se trouve donc devant une récession qui dure maintenant depuis un demi-siècle, et qui a produit des effets fort graves. Les démographes H. Le Bras et M. Lefebvre ont calculé que, depuis 1947, la baisse moyenne annuelle du taux d'ordination est de 8 %. Elle affecte uniformément l'ensemble des diocèses de France. A ce rythme, d'après les mêmes auteurs, il y aura 45 ordinations en 1990 et 20 en l'an 2000⁴. Cette dernière projection est rejetée par l'étude prospective établie à la demande du Secrétariat général de l'épiscopat français en 1979 : elle table sur le maintien du taux annuel de cent ordinations, voire sur le doublement de ce chiffre.

Pourtant, même si ce doublement se réalise, il ne changera guère la pyramide des âges : dans dix ans (1995), nous aurons dans cette hypothèse haute 10.000 prêtres de moins de 65 ans (âge de la retraite) et 8.400 dans l'hypothèse basse. Toujours dans dix ans, la classe d'âge la plus nom-

1. F. BOULARD, *Essor ou déclin du clergé français ?* (Rencontres), Paris, Ed. du Cerf, 1950.

2. Rappelons qu'il y a 95 diocèses en France.

3. La brochure *Les prêtres français en 1979*, réalisée par les soins du Secrétariat général de l'épiscopat français, le montre.

4. H. LE BRAS, M. LEFEBVRE, « Une population en voie d'extinction », *Population* 38, 1983, pp. 396-403.

breuse sera celle des prêtres de 70 à 75 ans (estimation : 4.000) ; à eux seuls, ils seront plus nombreux que l'ensemble des prêtres de moins de 50 ans ! D'après les mêmes sources, à cause de la surmortalité du groupe et de son faible recrutement, le nombre global des prêtres pourrait tomber au quart de sa valeur en 40 ans : de 36.000 en 1975 à 7.800 en 2015 (8.800 dans l'hypothèse haute), et dans le total, les plus de 65 ans seront encore majoritaires...

Peut-on dire que l'Eglise de France, en ses pasteurs et ses fidèles, soit à pied d'œuvre pour affronter une telle situation ? Ou bien ces projections, gouvernées par les méthodes en usage en démographie, demeurent-elles inconnues à la plupart des responsables pastoraux ? Les fidèles en tout cas n'en sont pas informés. Peut-être sont-elles simplement objet d'incrédulité, comme si la foi dispensait les chrétiens de se fier aux procédures de la raison⁶ ? Quoi qu'il en soit de la diffusion de l'information, elle contraint à affirmer que les difficultés ne sont pas derrière nous, mais bel et bien devant nous. De plus, quiconque imaginerait que, dans les vingt ans qui viennent, l'Eglise serait en mesure de reproduire en pointillé celle d'aujourd'hui, se mettrait en dehors de la réalité.

Malgré leur sérieux, de telles projections ne sont pas des prévisions au sens strict, ne serait-ce que parce que les pasteurs entendent bien modifier les estimations « pessimistes » des démographes par l'action dont ils ont la responsabilité. Parmi les moyens humains de cette action, ils font généralement appel à l'histoire plus qu'à la sociologie. D'où l'intérêt de ce numéro de *Lumière et Vie* consacré à la résolution des crises passées.

5. Même si les pronostics optimistes ont pour but d'influencer positivement la réalité, on ne peut que s'inquiéter de les voir régulièrement démentis. En 1959, un document du Secrétariat de l'épiscopat déclarait : « L'espoir est permis de voir remonter progressivement la courbe des vocations et des ordinations, non seulement parce que le niveau démographique augmente et que les méthodes d'éveil sont meilleures, mais parce que l'effort des évêques, des prêtres et des fidèles, fondé sur la foi, la prière et le sacrifice ne peut pas ne pas être béni de Dieu ». Or si les ordinations étaient de 595 en 1960, elles sont aujourd'hui de 95. Exemple plus récent : « Il est permis d'espérer que le creux de la vague a été atteint et que le nombre des ordinations dans six ou sept ans... atteindra 200. Il serait pourtant dangereux de se bercer d'illusions » (F. REFOULE, *Le supplément* 124, février 1978, p. 12).

les crises du passé et leur mode de résolution

L'histoire — peu importe, pour le moment, la rigueur avec laquelle elle est invoquée — est nécessaire pour imaginer l'avenir dans sa continuité/discontinuité avec le présent. Elle peut servir à écarter les innovations : « *Ne rien innover qui ne soit (déjà) transmis* » ; ou, au contraire, elle servira d'appui à l'innovation perçue comme nécessaire : combinant à la fois le « retour aux sources » et l'affrontement de nouveaux contextes, on attend alors de la lecture d'un moment « privilégié » de la tradition une vision d'avenir, créatrice. Plus modestement, mais peut-être avec autant de risques, on peut aussi tenter de tirer les leçons des crises passées. Celle que nous vivons n'est pas la première, et l'on a fini par sortir des précédentes. Quatre résolutions de crise sont ainsi analysées dans les pages qui précèdent ; et même une cinquième, celle adoptée par la Réforme protestante du XVI^e siècle, mais cette dernière, assez lointaine déjà pour la majorité des Réformés français, est peu susceptible d'apparaître comme un modèle pour des catholiques⁶. Qu'apporte ce recours à l'histoire ? Deux résultats paraissent devoir être retenus :

— les crises précédentes, quelles que fussent leurs particularités, furent surmontées selon une logique visant à la constitution, de plus en plus rigoureuse, des prêtres en un corps clérical, concept sur lequel on s'expliquera avec précision.

— en revanche, à cause des traits inédits de la conjoncture présente, une sérieuse interrogation pèse, selon nous, sur la pertinence du recours, cette fois encore, à cette logique devenue historiquement familière. Car bien des indices laissent penser que le succès même de cette logique est à l'origine d'une partie des difficultés contemporaines. Dans ce cas, le recours aux remèdes « éprouvés » du passé risquerait d'aggraver la situation présente.

une logique de cléricatisation du corps des prêtres

Pour reprendre l'expression d'A. Faivre, « *les mécanismes fondamentaux se sont mis en place durant la période paléochrétienne* » (p. 25). On sera généralement d'accord avec lui pour dire qu'à la fin du V^e siècle, un « clergé de métier » s'est constitué et que l'on s'oriente « *vers une vision*

6. La contribution d'E. Poulat relève plus directement de l'épistémologie.

exclusivement cléricale et hiérarchique »⁷. On ne saurait nier le caractère précoce d'une telle tendance, particulièrement dans l'espace syro-antiochien. Il importe plus à notre propos de constater qu'elle deviendra la logique dominante, à effets cumulatifs, de la résolution des crises majeures du clergé en Occident au cours du second millénaire.

Dans la Querelle des investitures, le slogan plus politique que théologique du cardinal Humbert est (caricaturalement ?) révélateur : « *Le devoir des laïcs, c'est de veiller à la bonne marche de leurs affaires, mais des leurs seulement, c'est-à-dire des choses du monde. Et le devoir des clercs, c'est aussi de pourvoir à leurs affaires et aux leurs seulement, c'est-à-dire aux choses de l'Eglise. De même que les clercs n'ont pas à s'immiscer dans les choses du monde, de même les laïcs n'ont pas à s'immiscer dans les choses spirituelles* » (*Lib. de Lite*, I, 208). Le contexte politique de l'époque ne permettra à la réforme du clergé d'aboutir qu'en creusant le fossé entre clercs et laïcs et en disqualifiant ces derniers pour toute responsabilité ecclésiale ou spirituelle, pendant que simultanément on assiste au « *développement considérable de la fonction et du pouvoir du clergé dans l'Eglise et la société* » (p. 37). Toujours pour des raisons politiques, le succès de cette réforme reposera sur l'alliance de la papauté et d'un groupe de moines réformateurs : les clunisiens. Quels que soient sa nécessité et ses bénéfices pratiques, une telle alliance aura pour effet d'éroder la consistance théologique et institutionnelle de l'épiscopat et des Eglises locales.

Le même résultat se vérifiera dans la façon dont on résoudra les crises suivantes, celle du début du XIII^e et celle du XVI^e siècle. On sortira de l'impasse par l'alliance entre la papauté (qui y gagne chaque fois en pouvoir) et des corps cléricaux spécialisés (ordres mendiants, puis jésuites), sans qu'il soit jamais fait appel aux ressources de l'ensemble du peuple chrétien. En même temps que l'Eglise locale, c'est aussi la corrélation entre ministres ordonnés et Eglise concrète qui se trouve sérieusement affaiblie.

7. Spécialiste de la naissance de la hiérarchie, il prête moins d'attention à des facteurs divergents, comme l'élection des évêques par leur Eglise, la réception des ministres, la prohibition des ordinations absolues, la persistance de la valeur de l'assemblée dans la célébration, etc.

**des représentations théologiques solidaires
de cette évolution**

Une telle évolution institutionnelle a trouvé appui et traduction dans des pratiques canoniques et des représentations théologiques qui surévaluent et autonomisent les prêtres par rapport aux laïcs.

Sans remonter à la rhétorique de saint Jean Chrysostome s'exclamant « *autant il y a de différence entre les bêtes brutes et les hommes raisonnables, qu'aussi grande soit, et je n'exagère pas, la distance entre le berger et les brebis* »⁸, il convient d'accorder une certaine attention à la doctrine du caractère indélébile du sacrement de l'ordre, telle qu'elle sera communément comprise, qui créera une distance symbolique considérable entre prêtres et laïcs⁹. A partir de la fin du Moyen Age, elle permettra au thème du prêtre « *alter Christus* » de prendre pied, thème qui trouvera un écho certain dans les encycliques papales, jusqu'à Vatican II exclu¹⁰. Dans ce contexte, les prêtres sont bien plus proches du Christ que les simples fidèles ; de plus, toute la vie chrétienne est suspendue à eux, comme le répandra une partie de la tradition sulpicienne influencée par Tronson, et non par Olier, le fondateur¹¹. Le saint curé d'Ars lui-même n'échappe pas à cette dépréciation du baptême chrétien dans son souci d'exalter les prêtres ; témoin sa phrase fameuse : « Laissez une paroisse sans prêtre pendant vingt ans, on y adorera les bêtes ». L'idée moderne de la vocation, comme appel direct de Jésus, déposant sinon la vocation, du moins ses germes dans l'âme des jeunes, renforcera aussi la distance entre les chrétiens ordonnés et les autres membres du peuple de Dieu.

Plus grave que la surestimation des prêtres, se trouve être leur autonomisation. Lié au concept de sacerdoce, celui de caractère ouvrira sur la pratique des ordinations absolues, sans charge ministérielle, et sur celle des messes privées. Dans la même ligne, le pouvoir sacramentaire sera vu

8. **Traité du sacerdoce**, II, 2 (Sources Chrétiennes 272), p. 106.

9. Pour sa compréhension théologique, voir J. GALOT, **La nature du caractère sacramentel. Etude de théologie médiévale**. Paris, Ed. Desclée de Brouwer, 1957.

10. **Presbyterorum Ordinis** 12 s'interrompt juste avant l'expression « *alter Christus* » dans sa citation de l'encyclique **Ad Catholici Sacerdotii** de Pie XI.

11. La belle édition critique de G. CHAILLOT, P. COCHOIS, I. NOYE, **Traité des saints ordres (1676) comparé aux écrits authentiques de J.-J. Olier** (Paris, 1984) montre comment Tronson fait l'impasse sur l'enracinement baptismal de la sainteté des prêtres et substitue le terme de « prêtre » là où l'original avait « chrétien ». Des phrases comme « tout ce qui s'opère de saint, de grand, de divin dans l'Eglise émane des prêtres », ou encore que « la seule approche des saints prêtres » serait une source infailible de grâce, sont de son invention.

beaucoup plus comme le pouvoir d'une personne que comme le pouvoir d'une personne dans une charge ecclésiastique. Un tel processus qui porte une grande responsabilité dans la naissance de la Réforme, a conduit, jusqu'à l'absurde, à une autonomisation et à une scission des prêtres par rapport au reste de l'Église. Même si ses termes peuvent heurter notre sensibilité, la description qu'en donne le regretté professeur Vogel n'est pas fautive : *« L'évêque et le prêtre, même excommuniés, déposés de leurs fonctions, interdits, suspendus a divinis, hérétiques, schismatiques, apostats, indignes, posent des actes sacrés authentiques (ainsi, par exemple, les ordinations et l'eucharistie), pourvu que ces actes relèvent de leur qualité épiscopale et presbytérale ou que l'évêque et le presbytre accomplissent les actes sacrés en suivant le rituel prévu dans les livres liturgiques en usage, par où se traduit, selon la formule classique, l'intention de faire ce que fait l'Église »*¹².

une logique peu pertinente pour la maîtrise des problèmes actuels

En résumé, au cours du second millénaire, chaque fois qu'il y a eu crise du clergé (et il serait intéressant d'étudier la sortie de la crise révolutionnaire à cette lumière), on a adopté une stratégie, théorique et pratique, consistant à surévaluer le clergé par rapport aux fidèles et à l'autonomiser par rapport à eux. Bref, on se trouve devant un processus de cléricisation de plus en plus poussé. En termes sociologiques, il s'agit d'une construction sociale où l'identité du clergé est dialectiquement liée à la dépossession religieuse des laïcs (les clercs inculquent aux laïcs leur non-pouvoir et leur non-savoir), et à l'affirmation symétrique par le clergé de sa propre élection et de sa propre supériorité.

Un tel processus se rencontre dans l'ensemble des religions fondées. On le trouve bien avant le christianisme et bien ailleurs qu'en lui, tout simplement parce qu'il répond, entre autres, à une nécessaire division sociale du travail. Mais il s'agit aussi d'une évolution historique contingente : d'une part, elle n'a pas de lien dogmatiquement nécessaire, en ses diverses figures actuelles, avec la réalité théologique de l'ordination ; d'autre part, même si elle a rendu des services dans le passé, elle n'est pas forcément adaptée lorsque les circonstances changent.

12. C. VOGEL, *Ordinations Inconsistantes et caractère inamissible*, Torino, Bottega d'Erasmus, 1978, Avant-Propos, p. 1.

hervé legrand

Les historiens interrogés dans ce numéro reconnaissent tous le caractère historiquement conditionné de cette cléricisation et ne semblent pas persuadés de sa pertinence pour aujourd'hui. On a déjà cité H. Claude pour la réforme grégorienne. A. Vauchez pense qu'une telle cléricisation a fait son temps (p. 47). M. Vénard parle d'un modèle sacerdotal cohérent qui, indéniablement, a négligé les autres formes de ministères, a retiré au laïc toute participation aux fonctions ecclésiales et l'a confiné en position de mineur. En ajoutant « *qu'il a pu être opératoire pendant des siècles* », il sous-entend qu'il pourrait ne plus l'être (p. 56). Si l'histoire donne matière à tirer des leçons, le sentiment de ces spécialistes semble donc être qu'elle pourrait ne pas se répéter. E. Poulat va plus loin en notant que « *le processus de cléricisation n'est jamais à séparer du processus corrélatif de sécularisation de la société* » (p. 68). Si cet axiome est pertinent, vouloir maîtriser la crise présente par les recettes anciennes pourrait bien l'aggraver. D'un point de vue ecclésiologique, il nous semble qu'il vaut la peine d'élaborer plus techniquement ce (pres-)sentiment des historiens.

II

les racines socio-culturelles des difficultés du clergé

Le dépassement des crises successives des prêtres s'est traduit historiquement, jusqu'ici, par leur cléricisation de plus en plus poussée, au sens technique que l'on a donné à ce terme. Une telle évolution ne repose pas seulement sur des décisions théologiques. Elle n'a été possible que parce que le modèle ainsi élaboré était fonctionnel et plausible dans la société rurale, peu instruite et relativement homogène du passé, et qu'il s'inscrivait aisément dans le cadre patriarcal de l'exercice de l'autorité et du contrôle social.

l'éclatement de la société traditionnelle et la crise de recrutement du clergé

Cette hypothèse est si peu une reconstruction de l'esprit que, dans la France d'aujourd'hui, les agriculteurs exploitants demeurent l'unique groupe où la pratique religieuse et l'occupation socio-professionnelle soient en corrélation positive¹³. Il est d'autant plus significatif de constater que

13. J. P. TERRENOIRE, « Les pratiques culturelles dans leur contexte social et historique ». *Archives de sciences sociales des religions* 27, 1982, p. 158.

ce groupe — par ailleurs en rapide diminution numérique (28 % de travailleurs dans l'agriculture en 1954 contre 8 % en 1982) — a cessé de « fournir des prêtres », malgré sa situation favorable. Une étude remarquable de Ch. Suaud sur la région essentiellement rurale de Vendée montre comment la crise des « vocations » y est liée à la restructuration de l'espace rural et à la scolarisation qui l'accompagne (création de CEG et de CES plus proches du domicile des parents que le petit séminaire). « *L'ouverture d'un marché du travail combinée avec l'allongement de la scolarité pour tous* » fait que désormais « *l'évitement de la condition paysanne ne passe plus par l'assujettissement au petit séminaire et le projet de carrière sacerdotale ne peut plus apparaître que comme un choix coûteux conduisant à une fonction qui a perdu de son prestige.* »¹⁴. Toujours selon lui, il convient de rectifier l'idée d'après laquelle la chute des entrées au séminaire serait à rattacher à une « baisse de la foi » des populations correspondantes. Le constat rappelé plus haut corrobore cette opinion.

Il apparaîtra ainsi intellectuellement peu fondé, avant toute enquête plus précise, de voir dans la chute du recrutement du clergé l'effet *immédiat* d'une baisse de la foi. Avaliser un énoncé aussi global, c'est faire l'économie de l'analyse des conditions sociales et culturelles au sein desquelles se vit la foi chrétienne. L'adhésion qu'on donne ou le refus qu'on oppose spontanément à un tel énoncé fait l'impasse sur les conditions et les médiations qu'il serait précisément du plus haut intérêt de mettre à jour pour esquisser une intelligence réelle de ce qui se passe effectivement et, plus encore, pour développer quelques lignes de maîtrise de la situation.

Il convient au minimum de mettre en corrélation la chute du recrutement, la perte de fonctionnalité et de plausibilité du modèle clérical dont on hérite, avec l'engloutissement de la société traditionnelle par la transformation sociale et culturelle des trois dernières décennies. En l'espace d'une génération, la société française s'est urbanisée (84 % des Français habitent désormais une ville de plus de 3 000 habitants), réellement instruite (un quart des Français obtient son bachelier en 1983 contre un sur dix en 1954), hautement technicisée (l'économie de 1954 est plus proche de celle du XIX^e siècle que de celle de 1984, et cette dernière est en plein bouleversement). Sa sociabilité et sa vision du monde se sont transformées par l'explosion des mass-media : en 1954, 1 % des foyers a la télévision contre 95 % aujourd'hui. Ses perceptions éthiques sont en nécessaire évolution du fait que les progrès du savoir et des techniques et les valeurs vécues ne cessent de réagir les uns sur les autres.

14. Ch. SUAUD, *La vocation*, Paris, Ed. de Minuit, 1978, p. 133.

hervé legrand

Dans ce nouveau contexte social, trop sommairement esquissé, la structuration binaire clergé/laïc ne peut pas ne pas perdre de sa pertinence pour plusieurs raisons. Son caractère binaire lui enlève, pour commencer, une large part de sa fonctionnalité dans une société devenue aussi complexe¹⁵. Ensuite, dans le cadre de la diversification des connaissances et des langages, et face à la conscience de la complication de plus en plus grande des problèmes, le savoir du clergé se trouve relativisé et perd de son prestige. Bien qu'elles ne soient pas des paramètres exhaustifs, la fonctionnalité et la plausibilité sociales du clergé aident certainement à son recrutement. Le cadre de cet article ne permet pas de le montrer. On se bornera à deux brefs développements. L'un suggère que le modèle « légal-bureaucratique » du clergé, tel qu'il s'est constitué particulièrement au XIX^e siècle, perd de sa plausibilité à mesure que reculent les idéaux de rationalisation sociale dont il est solidaire. Le second se demande si la reconduction de ce modèle, loin de contribuer à stopper la sécularisation que l'on constate et déplore, ne constituerait pas en réalité un facteur de sa propagation. Après quoi, on fera quelques suggestions positives où la théologie la plus assurée du ministère ordonné pourrait rencontrer les réalités de notre société.

la perte de plausibilité du modèle « légal-bureaucratique »

L'adjectif « légal-bureaucratique » essaie de rendre la caractérisation par Max Weber du clergé comme idéal-type¹⁶. Mieux qu'un énoncé théorique, cette description du simple prêtre français d'il y a vingt ans fait saisir ce dont il s'agit : « *L'idéal du parfait fonctionnaire que le rationalisme moderne aurait voulu réaliser en tous ses serviteurs : recrutement régulier par con-vocation (sic) et formation précoce, humanisme commun par les belles-lettres, division du travail social en services élémentaires répartis sur toute l'étendue du territoire national et en services spéciaux, plus relevés, réservés à des agents de classe supérieure, port continu de l'uniforme, mobilité administrative au gré du pouvoir central, tous ces rêves de planification sociale (...) le simple prêtre français les supporte encore* »¹⁷.

15. Pour des raisons théologiques, certes, mais probablement aussi parce qu'elle a perdu de sa pertinence, cette dichotomie est dépassée dans le **Code de droit canonique** de 1983 qui introduit le concept de *fidèle*, englobant clercs et laïcs.

16. Voir M. WEBER, **Economie et société**, Paris, Ed. Plon, t. I, pp. 450-490.

17. J. ROGÉ, **Le simple prêtre, sa formation, son expérience** (Religion et société), Paris, Ed. Casterman, 1965, pp. 324-325.

Cette figure du prêtre est homogène à l'extrême rationalisation sociale de l'Eglise catholique d'alors, puisque l'effacement des Eglises locales et du droit coutumier en faisait une réalité très unitaire, très centralisée, où les évêques — « *haut personnel dirigeant de l'Eglise universelle* » (sic, en bonne part, K. Rahner!) — sont assistés d'un corps mondial de prêtres qui, s'ils n'enseignent pas un catéchisme unique comme l'aurait voulu Vatican I, n'en célèbrent pas moins, en latin, une liturgie immuable sous tous les cieux.

Depuis les années 1960, le mouvement de rationalisation propre à l'ensemble de la vie économique, politique et culturelle de la société occidentale, et particulièrement française, a perdu sa plausibilité, comme en témoignent la résurgence des ethnies, la critique du jacobinisme, les politiques de régionalisation et l'abandon de la planification économique. Le contre-coup en sera d'autant plus pénible dans l'Eglise que le rationalisme abstrait avait été poussé au point que J. Rogé, déjà cité, écrivait que « *Le prêtre, dans sa situation présente, est prêtre par lui-même, sans les autres ; n'est-ce pas dire qu'il ne se survit présentement que par la rigidité de son personnage et sans communication vitale avec ses contemporains ?* »¹⁸.

Le mouvement du clergé contestataire manifestera cette prise de conscience : le port continu de l'uniforme est récusé, le principe du célibat obligatoire ne reçoit plus qu'une adhésion mitigée, l'intégration à la vie professionnelle profane est revendiquée, en même temps qu'est rejeté un statut économique spécifique (cf. les débats sur l'intégration des clercs à la Sécurité sociale). Le but ainsi poursuivi est un ministère plus prophétique, au besoin par la militance syndicale ou politique, au sein de la condition sociale commune¹⁹. Dans cette perspective, comme l'a remarqué J. Ségué, le charisme devient soit un prophétisme verbal, soit un « charisme personnel privé », et cesse d'être un charisme de fonction. Il permet de devenir un clerc pour militants ou d'inventer une manière « personnelle » d'exercer le ministère pastoral. Les effets prévisibles en sont le dissentiment d'une partie notable des fidèles et une compréhension limitée de la part des évêques.

Est-ce donc l'impasse puisque dans un cas — maintien des différences sur le mode universel — comme dans l'autre — détermination par les individus des différences pertinentes à leurs propres yeux —, on aboutit à

18. J. ROGÉ, *Le simple prêtre...*, op. cit., p. 125.

19. Pour étudier l'idéologie d'*Echanges et Dialogue*, voir les pièces principales de ses archives publiées par P. BALIGAND et al., *Echanges et dialogue ou la mort du clerc*, Paris, Idoc-France, 1975.

hervé legrand

une même perte de plausibilité ? Une autre voie est possible, si on en prend les moyens, celle qui rendrait un rôle actif aux Eglises locales (évêque, prêtres, fidèles) dans le choix des ministres ordonnés, et surtout dans la détermination de leur statut, non pas de façon autonome, mais en communion avec l'Eglise entière et selon les besoins au service de l'Évangile.

Dans cette perspective, non seulement des différences réapparaîtraient nécessairement entre chrétiens ordonnés et fidèles, mais elles deviendraient plausibles pour les prêtres, les diacres, et les fidèles. A longue échéance, il est probable que l'avenir des ministères ordonnés passe par la reconsidération des Eglises locales comme sujets de droit et d'action. La nécessité d'une inter-relation plus active entre prêtres et fidèles indique la même voie d'issue.

l'absence de corrélations structurelles entre prêtres et fidèles, facteur de sécularisation pour les chrétiens

Naguère une Eglise structurée assez rigidement en gouvernants-gouvernés, enseignants-enseignés, célébrants-assistants, pour reprendre le vocabulaire officiellement prôné, assurait un service relativement efficace de la vie chrétienne²⁰. Aujourd'hui, comment des chrétiens passifs, demeurés dans une position d'enseignés, pourraient-ils témoigner de leur foi dans une société en évolution ? Pire, dans ces conditions, leur foi ne fait que dépérir. En seraient des manifestations aisément repérables la chute partout remarquée de la pratique et l'explosion simultanée de la demande de formation de la part des chrétiens les plus actifs des paroisses et des mouvements²¹. Ces deux phénomènes, de sens inverse, ont une même cause, fort explicable, dans les changements des dernières décennies ; car, dans ce contexte, comme l'écrit plus haut E. Poulat, « *l'ensemble des représentations que la foi s'était données ne fonctionnent plus, ou mal* » (p. 73), tant il est vrai que la foi se vit toujours au sein d'une culture, sans s'y réduire, et qu'elle doit s'y faire un terrain.

Un tel dépérissement, que nous appelons banalement sécularisation, se précipite chez les chrétiens qui ne se considèrent eux-mêmes ni comme acteurs pleinement légitimes dans la vie de l'Eglise ni comme producteurs de sens dans la vie chrétienne. Il en va ainsi d'abord quand ils ne

20. Vocabulaire typique de l'enseignement pontifical ; voir les Tables des volumes publiés par les moines de Solesmes : *Le laïcat*, Paris, Ed. Desclée, 1956 ; *L'Eglise*, *ibid.*, 1959.

21. Récession annuelle de la pratique de 2% depuis 30 ans (cf. J. P. TERRE-NOIRE, *Les pratiques culturelles...*, art. cit., pp. 155-156).

le sont pas aux yeux du clergé ; en particulier quand la distinction entre Eglise enseignée et Eglise enseignante est comprise de telle manière que le monopole de l'interprétation de la parole de Dieu est réservé à la seconde et qu'il revient seulement aux laïcs « *une tâche d'intériorisation besogneuse et répétitive* »²². Les croyants risquent alors de demeurer avec le sentiment de l'étrangeté et de la non-signifiante de leur foi parce que ni leur expérience culturelle ni leur capital symbolique n'entrent dans l'acte d'interprétation légitime. On peut tenter de sortir de la crise présente par le recours à un corps clérical spécialisé, comme on l'a fait avec succès dans le passé. Mais qui n'en voit le risque cette fois ? Ne serait-il pas plus indiqué de chercher une plus grande inter-relation entre clercs et laïcs, afin de diminuer le divorce entre l'espace ecclésial et les espaces sociaux environnants ?

La question est d'autant moins évitable — les chiffres étant ce qu'ils seront — que l'Eglise de France qui a massivement reposé, comme bien d'autres, sur le clergé, devra de plus en plus reposer sur la commune responsabilité des chrétiens. Cela ne signifie nullement une Eglise sans prêtres ; mais sans cesser de décider, ils devront de plus en plus inventer des structures de décision commune avec les fidèles ; sans cesser d'enseigner, ils auront beaucoup à apprendre ; sans cesser de présider à la vie liturgique, ils ne seront plus les seuls célébrants. En 1984, cet avenir se dessine largement, voire entre déjà dans les faits en bien des endroits. On ne saurait vraisemblablement combattre la sécularisation, au sens où on l'a dit, sans persévérer dans cette voie.

Dissipons un malentendu possible à ce point de la réflexion. Les difficultés du clergé s'enracinent, certes, directement dans le changement social. Comme l'histoire de l'Eglise et celle des missions en offrent d'autres exemples, la rencontre avec une autre culture provoque des fractures dans les formes reçues de la vie chrétienne. Mais il serait désastreux de dire : « C'est la faute à la société ! ». Les solutions peuvent n'être pas immédiates ou demeurer insatisfaisantes, mais quand une nouvelle inculturation de la foi est requise, ce sont les propres ressources théologiques, spirituelles et institutionnelles du christianisme qui sont mises au défi. Le travail de l'Eglise sur elle-même, dans l'intelligence de l'Evangile et de son temps, est le lieu de sa fidélité à Dieu et la clé de son avenir.

22. Nous reprenons l'expression à G. DEFOIS, « Révélation et société », *Recherches de Science Religieuse* 63, 1975, pp. 457-504.

l'avenir : modalités d'une action cohérente

La prévision n'est pas du ressort du théologien. Quel observateur, d'ailleurs, quelle que fût sa discipline, aurait été en mesure, à partir de la figure de l'Eglise de 1958, de désigner les grands traits de celle de 1968 ? Le théologien est d'autant moins habilité à se livrer à la prospective que la théologie est loin de gouverner à elle seule le devenir de l'Eglise. En revanche, l'avenir naissant toujours du présent, il a paru plus réaliste de proposer, peut-être trop longuement, une interprétation de ce présent. En effet, tant qu'un groupe n'a pas une interprétation un peu cohérente des difficultés auxquelles il est confronté, il paraît vain de lui supposer une capacité d'action transformatrice. Insistons sur quelques données, accessibles à tous, qui déterminent la vie ecclésiale des prochaines décennies, quoi qu'il arrive :

— la pyramide des âges des prêtres est telle désormais que l'articulation des responsabilités entre les différents partenaires ecclésiaux demeurera plus que jamais à l'ordre du jour : cela pour des raisons évidentes, qu'il est superflu de répéter.

— au cours des trois dernières décennies, la pratique religieuse a baissé annuellement de 2 % et le nombre des ordinations de 8 %. Ces deux phénomènes de moyenne durée sont donc à mettre en rapport et renvoient à une même nécessité : celle d'une inculturation de la foi en France, comme plus largement en Occident. Du fait que la structuration de l'Eglise et sa capacité d'inculturation sont liées, cette deuxième donnée incite à une action qui soit cohérente avec la précédente.

— le théologien doit énumérer d'autres cohérences : ainsi dans l'ordre *dogmatique*, l'élan donné par Vatican II à l'ecclésiologie de communion, à la théologie des Eglises locales et à l'inter-relation entre pasteurs et fidèles (instances de conseils, etc.) devrait grandir en importance. Dans l'ordre *missionnaire* : sensible à une « incroyance » située *ad extra*, le discours missionnaire a souvent mobilisé prioritairement les prêtres. Si les résultats n'ont pas correspondu aux générosités, est-ce sans relation avec le fait que l'on a comparativement moins insisté sur la qualification des laïcs ? Quoi qu'il en soit du passé, la mission risque d'en rester au plan des intentions tant que domineront les catégories d'intérieur et d'extérieur, qui empêchent de prêter attention au fait que la structure de production du message en détermine considérablement la perception.

Une ligne d'action cohérente se dessine donc. Signalons d'abord les obstacles auxquels elle peut se heurter, non pas tant dans l'environnement que chez les chrétiens eux-mêmes, avant d'esquisser quelques-unes de ses modalités.

obstacles à l'action

Une illusion : la gravité de la situation déterminera d'elle-même un changement positif. Beaucoup disent : « La situation est si sérieuse qu'on sera obligé de changer ». Rien n'est moins sûr. Rappelons qu'aux XI^e, XIII^e et XVI^e siècles, l'Eglise latine a déjà connu trois crises graves dans l'exercice du ministère ordonné. On les a résolues, chaque fois, par un renforcement de l'identité des prêtres, dans le sens de leur séparation du reste du peuple chrétien et sans faire appel aux ressources chrétiennes des baptisés. Cette recette, apparemment éprouvée, peut se révéler encore tentante, alors que les exigences de l'heure et de la théologie vraiment traditionnelle seraient de renforcer cette identité dans la ligne de la relation avec l'ensemble des chrétiens²³. Un constat de situation ne fournit pas une direction.

Un slogan paralysant : « Tout est bloqué ». Le discours courant qui parle de « l'Eglise-institution » n'en retient que le moment institué et passe sous silence son moment instituant. Il en résulte une association fréquente entre Eglise et blocage, paralysante et peu fondée. Un exemple l'illustrera. En 1967, il y avait 5 à 6.000 laïcs actifs dans la catéchèse en France : en 1984, le Centre national de l'enseignement religieux en recense 220.000. Où est le blocage ? Ces laïcs auparavant passifs quant à l'expression de leur foi se trouvent désormais faire acte d'autorité en ce domaine. Ils se forment. N'accompagneraient-ils leurs propres enfants que durant trois ans, il y aurait chaque année 70.000 chrétiens et chrétiennes de plus qui seraient capables de mieux se situer en croyants dans leur environnement familial adulte, dans leur quartier, leur travail, leurs loisirs. Ainsi se reconstitue le tissu essentiel de transmission de la Bonne Nouvelle.

23. Sur cette articulation, noter l'homélie de Jean-Paul II à des ordinands à Rio de Janeiro, le 2 juillet 1980 : « *Ce don du sacerdoce (...) a été réalisé en vous, mais non pas pour vous. Il l'a été pour l'Eglise* » (D. C. 77, 1980, pp. 752-753 ; soulignés dans l'original).

hervé legrand

quelques modalités positives de l'action

Le Saint-Esprit ne dispense les chrétiens d'aucune des lois générales de l'action. Il en va de la transformation des mentalités dans l'Eglise comme dans la société : celle-ci ne se réforme ni par décrets ni par discours. Dans l'Eglise aussi, la transformation suppose banalisation, institutionnalisation, respect des délais et cohabitation d'une diversité de modèles.

Banaliser : toute innovation suscite des résistances dans une partie au moins de la population concernée. Aussi, pour arriver à mettre en œuvre des attitudes plus réalistes, le meilleur moyen n'est pas d'en claiçonner la nouveauté. Au contraire, on montrera que l'initiative recommandée n'a rien d'isolé, on mettra en valeur ce qui la recommande (en la situant volontiers en relation avec la tradition ancienne) et l'on montrera ses effets positifs.

Institutionnaliser : l'exemple de la richesse potentielle, au-delà du précieux service rendu, que représentent pour notre Eglise les 220.000 personnes engagées dans la catéchèse, montre clairement comment l'institutionnalisation est un passage obligé de l'action. Jamais ces personnes n'auraient approfondi le langage de la foi, jamais elles ne se seraient qualifiées au point de pouvoir parler avec autorité en ce domaine, si elles ne s'étaient trouvées en position institutionnelle de pouvoir et devoir le faire.

Compter avec le temps : lorsqu'on plante certains arbres, on sait qu'ils ne produiront de fruits ou n'offriront d'ombre qu'à nos enfants, voire à nos petits-enfants. Dans l'Eglise, les conditions de l'action, on l'oublie trop, sont du même ordre. Un tel sème, d'autres moissonneront : c'est que le sens nous précède et qu'il durera après nous.

Conjuguer une diversité de modèles : l'image séculière de l'ingénieur des Ponts et Chaussées ouvrant une nouvelle voie croisant l'ancienne, sans interrompre la circulation, est ici une image stimulante. Cela implique, pour notre propos, que la théologie et la spiritualité proposées fassent sortir du jeu de la surestimation et de la sous-estimation de l'actuel statut des prêtres. La spiritualité, en sa vigueur, conditionne ici l'avenir : il faut qu'elle permette, par exemple, d'appeler aujourd'hui à l'ordination des jeunes qui acceptent que d'autres soient éventuellement ordonnés selon un statut différent du leur, plus tard.

trois leviers dans l'action requise

La formation des laïcs. On mentionne seulement ce point, bien pris en charge dans l'Eglise de France par les mouvements, les écoles de ministère,

les facultés de théologie. Dans la ligne de cet article, soulignons l'importance de la formation théologique de laïcs qui ne désirent pas quitter leur métier ni faire de la théologie une profession ou une qualification pour le ministère. Ainsi peut se développer une richesse de communication sur la question de Dieu dans des réseaux que les théologiens professionnels n'atteignent pas.

Le développement des conseils pastoraux. On s'en réjouit dans la mesure où ils permettent aux chrétiens de réfléchir aux cheminements diversifiés de l'Évangile dans l'espace qui leur est familier. Là peut se négocier la participation des groupes et des personnes aux tâches inventoriées ensemble, le conseil étant l'auteur des décisions qu'il aura mission de mettre en œuvre et d'évaluer. Dix ans après *Tous responsables dans l'Église?* (1973), les conseils se révèlent comme un outil essentiel pour la prise en charge de l'avenir de l'Évangile et pour la construction de l'Église par les chrétiens reliés à leurs prêtres.

Le diaconat permanent. Son rétablissement avait pour but de revivifier l'Église ; par le service des humbles et des démunis qu'ils organisent et animent dans le cadre du ministère ordonné, les diacres y contribuent. De plus, ils sont une chance pour décléricaliser l'Église (au sens donné à « clerc » dans cet article). Du fait de leur capital culturel, de leur insertion familiale, sociale et professionnelle, ils apportent un sang neuf et un langage différent dans les homélies, les célébrations sacramentelles, les décisions, qui, sinon, demeurent le propre d'un clergé qui vieillit malgré lui. Les diacres aident ainsi grandement à réarticuler l'espace ecclésial et bien des espaces sociaux. Qu'ils n'aient pas vocation à devenir prêtres, cela doit demeurer clair. Toutefois, la présence de diacres mariés, exerçant une profession, appelés à l'ordination sans l'avoir toujours souhaité au départ, peut en quinze ou vingt ans transformer l'idée coutumière que l'on se fait et de la vocation et du clergé. « *La question est de savoir jusqu'où il faut maintenir les liens essentiels qui unissent le sacrement de l'ordre et l'état clérical* », demandait E. Poulat (p. 70) : on obtiendra une réponse réelle lorsque les évêques, les prêtres, les laïcs auront expérimenté cette nouvelle articulation. Comment pourrait-il en être autrement ?

les évolutions nécessaires pour relever un défi majeur

La logique « cléricale » qui a permis de résoudre les précédentes crises du clergé au cours de l'histoire apparaît bien inadaptée aux circonstances actuelles, caractérisées par les chiffres que tout le monde connaît. Si on voulait continuer « comme on a toujours fait », on risquerait encore de

hervé legrand

précipiter non seulement le déclin du clergé, mais peut-être même celui de l'Eglise. Cependant l'histoire ne procédant pas par sauts brusques, il est probablement vain d'attendre des décrets pour amorcer des solutions qu'il est dès maintenant requis de favoriser, puisque rien ne les interdit, que tout les recommande et qu'en tout état de cause, leurs effets seront positifs. Il ne faut pourtant pas se dissimuler le coût de cette évolution : l'équilibre d'ensemble des rapports Eglise/ministères est à reprendre, intellectuellement, spirituellement, institutionnellement, et par là même théologiquement²⁴. Le principal obstacle ne se trouve pas dans les difficultés de la culture contemporaine, mais vraisemblablement dans une trop grande confiance dans les vertus de l'exhortation et du moralisme, là où il y a de l'obéissance de la foi qui, pour être éclairée, nécessite les efforts de tous, particulièrement dans le contexte actuel.

A cet égard, on ne peut pas ne pas dénoncer un discours qui se répand actuellement et qui est systématiquement culpabilisant pour les vieilles Eglises d'Europe et idéalisant en face de celles du Tiers monde. Les Eglises d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, et celle de France entre autres, seraient vieillissantes, décadentes, de plus minoritaires dans des sociétés qu'elles laisseraient se séculariser. L'avenir, comme s'y trouve déjà la majorité numérique des catholiques, se situerait en revanche dans le Tiers monde qui n'a apparemment jamais été aussi religieux que de nos jours. Certes, nous avons à apprendre dans des échanges vivants avec ces Eglises et aussi avec celles des pays de l'Est. Mais peut-on sérieusement croire que les problèmes que nous n'aurons pas résolus ici (mentionnons seulement le rapport entre foi et sciences) le seront ailleurs ? Et comment accepter une image aussi dévalorisante de soi ? En quoi peut-elle nous aider dans notre tâche difficile ?

Le défi que nous avons à relever est celui de l'inculturation de la foi dans une société hautement technique et scientifique, urbanisée et complexe. Relever ce défi, c'est être à la pointe d'un combat décisif pour l'avenir de l'ensemble de l'Eglise. Tout discours qui nous détournerait d'une telle tâche est, intellectuellement et chrétiennement, irresponsable. Ajoutons, puisque ce cahier est consacré à l'histoire, qu'il risque d'être lourd de conséquences historiques.

hervé legrand

24. Nous renvoyons le lecteur qui désire poursuivre sa réflexion à notre exposé d'ensemble plus approfondi : **Initiation à la pratique de la théologie. Dogmatique II**, Paris, Ed. du Cerf, 1983 (« *La réalisation de l'Eglise en un lieu* », pp. 143-345 ; plus particulièrement « *Les ministères de l'Eglise locale* », pp. 181-273).